

DOSSIER 2007 Elections législatives

Conseil
de la
Jeunesse
Catholique



LE PRINCIPE DU JEU «LA JOURNÉE CACAHUÈTES»

Le matin, tu tires au sort le nom de quelqu'un d'autre. Il sera ta cacahuète. Durant toute la journée, tu devras lui faire plaisir sans te dévoiler. Quelqu'un d'autre a aussi tiré ton nom et a pour mission de te faire plaisir. En fin de journée, chacun devra dire qui est, selon lui, sa cacahuète.

*Essayons de trouver qui est notre cacahuète, qui dans ses idées et ses propositions nous fait le plus plaisir.
Le 10 juin sera l'élection des cacahuètes.*

LE 10 JUIN, CHOISIS TA CACAHUÈTE !

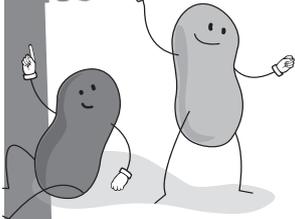
Le 10 juin prochain, ce sont les élections fédérales. Jusque là, nous allons devoir juger les programmes des partis et les candidats afin d'élire ceux que nous estimons le plus.

A cette occasion, une opération Cacahuètes est organisée par le CJC.

POUR TE PERMETTRE DE CHOISIR ENCORE MIEUX TA CACAHUÈTE, LE CJC TE PROPOSE CE DOSSIER.

Il t'expliquera quelques éléments du fonctionnement de notre chère Belgique. Tu suivras aussi la journée de Cali Lacacahuète et découvriras les compétences fédérales au quotidien. Enfin, ce dossier présente un résumé de nos revendications «ce qui nous ferait plaisir» pour les matières fédérales. Celles-ci sont envoyées aux politiques dans un memorandum.





LA BELGIQUE FÉDÉRALE ET LES ÉLECTIONS

LE NIVEAU FÉDÉRAL

La Belgique est un état fédéral qui comprend l'Autorité fédérale et les entités fédérées : les 3 Communautés et les 3 Régions. Au niveau fédéral coexistent le Parlement fédéral, le Gouvernement fédéral et le Roi.

COMPOSITION ET RÔLES

Le Parlement :

comprend la Chambre des représentants et le Sénat. La Chambre se compose de 150 députés, tous élus directement par la population. Au Sénat, il y a 71 sénateurs nommés différemment : 40 sont élus directement, 21 sont désignés par les Parlements communautaires et 10 sont cooptés (tels que les membres de la famille royale).

Le Gouvernement :

est constitué d'un nombre égal de ministres francophones et néerlandophones, le 1er Ministre ne rentre pas dans ce décompte. Ils ne sont pas élus par la population mais choisis lors de l'étape de la formation du Gouvernement parmi les partis de la coalition. Ils sont nommés et révoqués par le Roi.

LE PRINCIPE DES CIRCONSCRIPTIONS

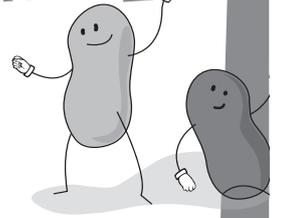
Pour la Chambre, il existe onze circonscriptions qui correspondent à peu près aux provinces belges.

Pour le Sénat, la Belgique est divisée en trois circonscriptions qui correspondent aux trois régions.

Tant à la Chambre qu'au Sénat, chaque circonscription a droit à un certain nombre de sièges en fonction de la taille de sa population.

Après les élections, ceux-ci sont attribués selon les résultats de chaque parti.





APRÈS LES ÉLECTIONS...

1. La répartition des sièges parlementaires

La première étape effectuée après le décompte des votes consiste à attribuer des sièges aux partis politiques. Chaque liste électorale reçoit un nombre de sièges à la Chambre et au Sénat en fonction de ses résultats électoraux dans chaque circonscription. C'est ce qu'on appelle la représentation proportionnelle.

2. Qui sera ministre ?

Une fois que le nombre de sièges répartis, les partis doivent négocier, établir une coalition pour obtenir la majorité et former un Gouvernement.

Le Roi nomme tout d'abord un informateur chargé d'auditionner les responsables de tous les partis et de faire le point sur la situation politique et leurs attentes.

Le Roi nomme ensuite un formateur qui va négocier les alliances et la composition du nouveau Gouvernement. Les futurs Ministres s'accordent sur les compétences de chacun (qui aura les finances, qui aura la santé, etc.) et sur un programme politique à réaliser durant les 4 années à venir. Ils planifient leurs actions et s'engagent à mettre en œuvre ensemble un « Accord de gouvernement ».

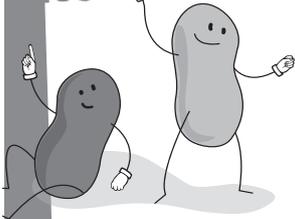
3. L'accord de Gouvernement

Le Premier ministre, fraîchement désigné, doit alors exposer cet Accord au Parlement, organe de contrôle du Gouvernement. Le texte de présentation, résumé de l'Accord, est ce qu'on appelle la « Déclaration de politique gouvernementale ». Lors de chaque rentrée parlementaire, en octobre, le Premier ministre va re-présenter une Déclaration politique pour l'année à venir.

RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION LÉGISLATIVE

- 1 Campagne / programmes électoraux
- 2 Citoyens aux urnes
- 3 Résultats à la Chambre et au Sénat
- 4 Attribution du nombre de sièges
- 5 Roi nomme un informateur
- 6 Tour des partis pour envisager les coalitions
- 7 Roi nomme un formateur de Gouvernement (qui sera en général le 1er Ministre)
- 8 Formation du Gouvernement
- 9 Attribution des cabinets Ministériels entre partis et négociations sur le programme
- 10 Accord de gouvernement et Déclaration politique





●●● Cali Lacacahuète a 23 ans. Elle habite Rhisnes, près de Namur et travaille depuis peu à Bruxelles. A la recherche de quelques exemples de matières fédérales, nous la suivons durant une journée.

LES MATIERES FEDERALES

●●● LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

6h30

Le radio-réveil de Cali s'allume. Elle écoute le journaliste présenter les principaux titres de l'actualité puis se lève. Elle allume le chauffage car il fait un peu froid ce matin. Puis, elle se dirige vers la salle de bain pour prendre sa douche.

7h15

Après avoir pris un copieux petit-déjeuner (car c'est le repas le plus important de la journée), Cali se dépêche de rejoindre la petite gare de son village.

7h30

Dans le train, Cali retrouve Céline, sa nouvelle collègue. Cali travaille depuis quelques mois dans une organisation de jeunesse. Après avoir fait des études de journalisme, elle a suivi une formation pour demandeurs d'emploi et quelques semaines plus tard, elle décrochait ce travail.

8h15

La journée de travail de Cali et Céline commence.

10h

Cali passe quelques coups de fil car Céline et elle ont décidé de lancer une grande campagne de sensibilisation sur le droit de vote.

11h

Pause-café. Cali savoure un délicieux café acheté dans les Magasins du Monde Oxfam

12h30

Pour dîner, Cali va acheter un sandwich au snack d'à côté. En revenant elle annonce à Céline « ils ont encore augmenté leurs prix : 2,80 euros pour un sandwich ! Je me demande bien où va cet argent ? ! »

13h15

La pause de midi se termine. Cali rejoint son bureau.

15h

Cali fait une petite pause. Elle prend des nouvelles de son grand-père par téléphone car il eu quelques ennuis de santé ces derniers jours.

16h30

Cali a terminé son travail. Elle salue Céline, qui reste encore un peu, et prend le chemin du retour. Avant de rentrer chez elle, Cali passe rapidement à l'administration communale, pour aller chercher sa nouvelle carte d'identité. Heureusement, ce service reste ouvert jusqu'à 19h00 le jeudi

17h45

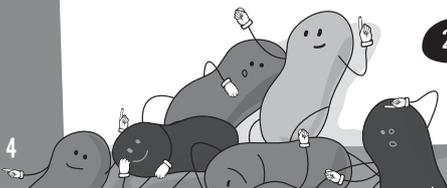
Cali se rend au supermarché pour faire quelques courses car ce soir, elle a invité Jean, son nouveau voisin.

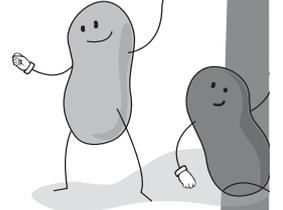
18h15

Lorsqu'elle rentre chez elle, Cali trie son courrier. Une carte postale de la Côte d'Azur, une publicité pour une voiture... Ah oui la déclaration d'impôts ! Et... aie ! La facture d'électricité et une amende pour excès de vitesse.

21h

Après le souper, Cali et Jean décident de prolonger la soirée au théâtre. Ils ont bien fait d'y aller, rires et bonne humeur sont au rendez-vous dans cette pièce comique de Tchekhov !



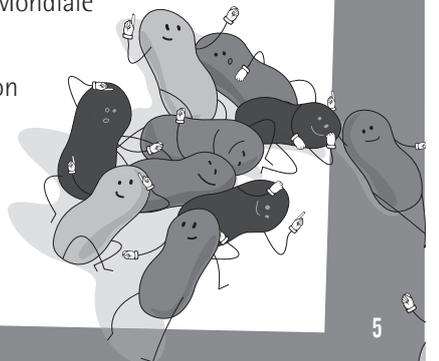


L'Autorité fédérale (Parlement et Gouvernement) est compétente pour toutes les matières qui ne sont pas attribuées aux Régions et aux Communautés. Concrètement, cela concerne tout ce qui a trait à l'intérêt général de tous les Belges : les finances, l'armée, la police, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères, la coopération au développement, une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures.

COMPÉTENCES FÉDÉRALES

LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAUX ONT EN CHARGE :

- Energie** ● L'énergie nucléaire ● Les infrastructures de stockage de l'énergie ● Le transport et production de l'énergie ● La régulation des tarifs ● L'équipement fédéral en matière d'énergie.
- Transports** ● La SNCB ● L'aéroport de Zaventem.
- Enseignement** ● La pension des enseignants ● Les conditions minimales d'acquisition des diplômes ● Le début et la fin de l'année scolaire.
- Emploi** ● Le co-financement des plans régionaux de remise à l'emploi ● Le droit au travail ● Le contrôle du respect des normes ● Les relations collectives de travail ● L'égalité homme-femme au travail.
- Pouvoirs locaux** ● Les règles institutionnelles ● Les règles sur les lois linguistiques ● Le droit de vote ● La police et services d'incendie ● L'état civil ● Les pensions des mandataires locaux.
- Communication** ● Belgacom ● La réglementation du marché des télécommunications ● La Poste.
- Coopération au développement** ● Tout sauf pour les compétences des Communautés et Régions
- Fiscalité** ● L'impôt sur les personnes physiques ● L'impôt des sociétés ● Le taux de TVA + perception ● La collecte des taxes régionales et leur redistribution, sauf décision des régions.
- Santé** ● La législation organique (règles d'organisation structurelles)
- Sécurité sociale** ● Le paiement des allocations pour accident de travail, maladie, chômage, pension, allocations familiales ● Le co-financement (avec les Communes) du revenu d'intégration (anciennement Minimex) qui est délivré par le CPAS ● Les conditions d'octroi des revenus pour personnes âgées et le financement de ces revenus.
- Etat civil** ● Les règles d'Etat civil appliquées par les communes ● L'accès à la nationalité.
- Agriculture** ● La sécurité de la chaîne alimentaire ● La distribution des aides européennes.
- Commerce extérieur** ● La représentation de la Belgique auprès de l'OCDE et l'OMC (Organisation Mondiale du commerce) ● L'octroi des garanties à l'investissement et l'exportation.
- Justice** ● L'aide juridique (accès à la justice) ● Les codes civil et pénal ● La nomination des juges et autres travailleurs ● Les prisons.
- Défense et sécurité** ● L'armée à l'intérieur et à l'extérieur du pays ● La police.
- Culture** ● Les Bâtiments à Bruxelles comme le théâtre de la Monnaie, le palais des Beaux-Arts.



CE QUI NOUS FERAIT PLAISIR

Le CJC diffuse donc un mémorandum reprenant les grands traits de la société que nous voulons ainsi que des revendications politiques concernant les compétences fédérales.

●●● NOUS ATTENDONS
DES MESURES
POLITIQUES POUR :

●●● EN RÉSUMÉ,
CE QUI NOUS
FERAIT VRAIMENT
PLAISIR...

UN NIVEAU DE VIE DE QUALITÉ POUR TOUS

Le droit à des conditions de vie décentes se fonde sur le principe de dignité humaine. Il n'est pas à prouver par l'exécution d'une série d'obligations. Principalement dans les domaines de l'emploi, de l'aide sociale, de la santé, de l'accès au logement, l'Etat doit soutenir ses citoyens.

DES SERVICES PUBLICS PUBLICS

Les services publics dont certains ont été transformés en entreprises publiques autonomes (La Poste, la SNCB, Belgacom) doivent en priorité tenir compte des intérêts des usagers. La gratuité de transport pour les catégories plus défavorisées de la population en est un exemple.

UNE SÉCURITÉ CONVIVIALE

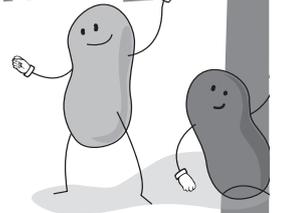
Sécurité et présence de forces de l'ordre ne sont pas synonymes. L'Autorité fédérale, en collaboration avec les pouvoirs locaux, doit revoir sa politique sécuritaire et du « tout à la police », et soutenir les initiatives qui augmentent le capital culturel et social du territoire telles que les associations, les manifestations de quartier, etc.

DES RELATIONS INTERNATIONALES ÉQUILIBRÉES

Dans ses mandats au sein d'organisations internationales comme l'OMC ou l'OCDE, l'Etat belge doit promouvoir des règles d'échanges équilibrés et protéger les services publics. La libéralisation à outrance et la croissance économique ne constituent pas, en soi, des garanties pour le bien-être des populations, surtout dans les pays en développement.

UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ

L'environnement, thème en vogue pour les citoyens et les politiques, doit être pris en considération de façon globale. Pour les générations de demain, il est nécessaire que les politiques s'engagent en faveur de notre environnement, et, à tout le moins, au respect du protocole de Kyoto dans les temps et sans remise en question de la sortie du nucléaire dont la production et les déchets sont dangereux. Les normes sur les produits agricoles, la chaîne alimentaire et les déchets doivent assurer la qualité et le respect des cycles naturels. En Belgique également, les principes de souveraineté alimentaire dont l'utilisation raisonnable des ressources doivent être appliqués.



Le choix de société au sein des OJ est celui d'un monde ouvert et solidaire. Nous souhaitons une société qui **encourage les initiatives positives** plutôt qu'une société qui sanctionne et réprime ; une société où ce n'est pas la peur qui guide les comportements mais l'envie d'une **participation** plus grande et mieux reconnue.

La contribution de chacun y est requise en fonction de ses potentialités et valorisée comme moteur de construction sociale. De la nouvelle législature, nous comptons avant tout sur une **démarche politique** responsable **fondée sur des valeurs et des principes collectifs**, et non sur des tentatives de séduction.

UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE

En matière d'économie, l'Autorité fédérale reste garante des normes notamment concernant les marchés et entreprises publics, la protection des consommateurs, la politique des prix, le droit commercial et des sociétés. Dans toutes ces matières, il est important de garder à l'esprit la dimension citoyenne et sociale à mettre en œuvre au-delà des intérêts purement financiers et commerciaux.

UNE IMMIGRATION OUVERTE

La politique d'immigration, d'asile et de régularisation de la situation des clandestins en Belgique doit être ouverte, volontariste et clairvoyante. Celle-ci doit se fonder sur des réflexions profondes tant sur les causes que sur la pluralité des phénomènes de migration.

UN VOLONTARIAT SOUTENU

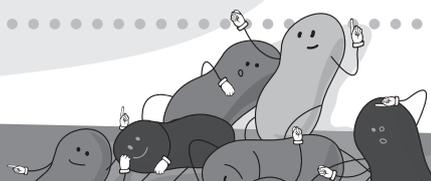
La loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005, modifiée à plusieurs reprises donne enfin un cadre juridique à l'action du volontariat. Les Organisations de Jeunesse saluent particulièrement les dispositions relatives à la responsabilité civile des volontaires. Le CJC rappelle qu'il appartient à l'Autorité fédérale de veiller au développement, au soutien et au respect d'instances consultatives au sein desquelles les associations de citoyens peuvent faire valoir leur expertise face à diverses questions traversant l'ensemble de la société (jeunesse, environnement, mobilité, accessibilité..) et ce, notamment au sein du Conseil supérieur des Volontaires et du Conseil de la Jeunesse d'Expression Française.

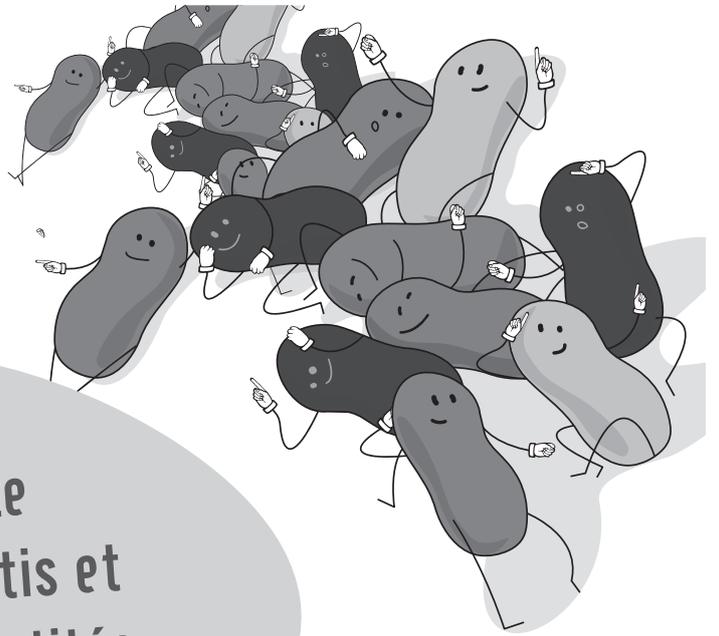
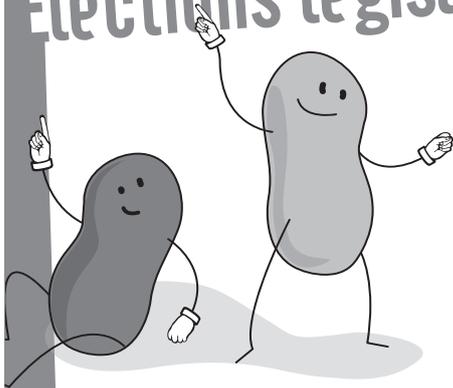
UNE JUSTICE RESPECTUEUSE

La justice, compétence fondamentale de l'Etat, doit être au service de la population, accessible et transparente. La complexité du droit demande une expertise sans précédent. Il est indispensable de penser le droit d'information et de défense pour tous, quel que soit son niveau socio-économique et culturel. Ainsi pour les fonctions d'assistance juridique et particulièrement pour les avocats de la jeunesse, le système de rémunération par points doit être adapté. Il doit, par exemple, prendre en considération les entretiens individuels avec le jeune afin de lui assurer une réelle information et un soutien, dans l'élaboration de son projet personnel (conformément à la réforme de la Loi de 1965).

UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE

Dans un souci de justice entre les contribuables, les politiques fiscales doivent taxer équitablement l'ensemble de la population. Le niveau d'imposition des différents revenus doit s'homogénéiser. D'un point de vue international, un système fiscal européen est à promouvoir.





Teste
nos partis et
personnalités
politiques

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

www.cacahuètes.be

Retrouve toutes ces infos, le jeu des cacahuètes, le mémorandum complet ainsi que des infos sur les programmes des partis sur www.cacahuètes.be.

RÉALISÉ PAR :

Emilie Many, Mathieu Brogniet,
Véronique Bosschaert.

SOURCES:

C.Sägesser, *Introduction à la Belgique fédérale*,
CRISP, Novembre 2006

<http://www.belgium.be/>

<http://www.cjc.be>

<http://www.cncd.be/>

<http://www.f-a-m.be/>

<http://www.entraide.be/>

